

Rue du Plan 19, 2000 Neuchâtel (bus ligne 9-arrêt Verger-Rond)
Rue de Beau-Site 29, 2300 La Chaux-de-Fonds (bus ligne 3-arrêt patinoire)

Buts et philosophie de l'ANAAP

L'ANAAP (association d'accueil et d'action psychiatrique) a comme buts :

- **D'accueillir**, dans un esprit **d'entraide** et de **solidarité**, toute personne confrontée à des difficultés psychiques ou sociales
- De **conseiller** et **d'accompagner** les personnes souffrant de troubles psychiques, ainsi que leurs familles et leurs proches
- De **respecter** chez chacun les **différences** propres à la personne humaine
- De **valoriser** les **ressources** personnelles
- **D'encourager** chacun dans l'exercice de responsabilités individuelles ou sociales
- De **représenter** les intérêts et de **défendre** les droits des personnes concernées
- **D'agir** pour une meilleure **compréhension** des troubles psychiques dans le public

L'ANAAP se veut un espace qui vit selon un modèle de fonctionnement démocratique dans lequel le respect des valeurs humanistes est au premier plan pour dépasser l'individualisme et le cloisonnement. Elle s'oppose à la vision unilatérale et toute activité de l'association est mise sur pied dans un esprit de partenariat qui anime professionnels, et membres, qu'ils soient bénéficiaires de prestations ou bénévoles, fournisseurs de prestations.

L'ANAAP s'inscrit dans une démarche de santé communautaire et valorise en particulier

l'expression, la convivialité, le non-jugement, les compétences et l'autonomie.

Cet esprit est déterminant pour l'évolution de l'association qui est, et veut rester avant tout, une association des personnes concernées, directement ou indirectement, par la maladie psychique.

Lieux d'accueil

L'ANAAP dispose de 2 lieux d'accueil : « Le Déclic » à Neuchâtel
« Le Nouvel Horizon » à La Chaux-de-Fonds

Toutes les activités qui s'y déroulent se trouvent sur son site www.anaap.ch

Les conditions d'accueil se limitent au respect de la philosophie et des buts de l'association, de la règle de non-violence et à la non-consommation d'alcool et de drogues sur les lieux d'accueil.

Bref historique

La fondation Pro Mente Sana ouvre le 30 janvier 1991 une antenne à Neuchâtel. Elle dispose d'un lieu d'accueil et d'une permanence au chemin des Valangines 6.

Fin 1992, cette fondation prend la décision, pour des motifs financiers et politiques de ne plus soutenir les associations cantonales. D'un mouvement commun, la professionnelle, les bénéficiaires du lieu d'accueil et leurs proches s'investissent alors pour poursuivre leurs activités dans le lieu d'accueil et maintenir les apports développés. Ils créent donc l'Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique, l'ANAAP.

Dès 1993, la Ville de Neuchâtel participe au soutien financier de l'association.

Dès 1994, l'ANAAP bénéficie de la reconnaissance et des subventions de l'OFAS, complétées par un apport de l'Etat de Neuchâtel.

En octobre 1998, à l'instigation de Mme M. Dusong (Conseillère d'Etat), l'ANAAP est reconnue d'utilité publique par le Conseil d'Etat neuchâtelois.

En 2000, l'ANAAP s'engage dans le projet-pilote visant à s'ajuster aux nouvelles modalités de subvention de l'OFAS, la professionnelle, membre-fondatrice de l'ANAAP quitte ses fonctions et l'équipe professionnelle est renforcée.

Dès 2001, le canton assure la garantie de déficit de l'ANAAP.

La volonté d'exister dans les deux entités géographiques du canton était présente dès les débuts de l'ANAAP, mais c'est en 2003, avec la stabilisation des finances de l'association et le renforcement de l'équipe professionnelle que l'antenne de La Chaux-de-Fonds peut réellement être mise sur pied. Dès 2004, elle dispose d'un lieu d'accueil qui, sans assurer une permanence, permet de se rencontrer régulièrement, répondant ainsi aux vœux exprimés tant par les membres de l'ANAAP domiciliés dans le haut du canton que par les professionnels de l'action médico-psycho-sociale. L'OFAS, par l'intermédiaire de la CORAASP, accorde son soutien à ce nouveau projet ainsi que la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Finances

Le financement de l'ANAAP est assuré par les subventions de l'OFAS, de l'Etat et de la Ville de Neuchâtel ainsi que la Ville de La Chaux-de-Fonds, par les cotisations et les dons, et par des recherches de fonds.

Membres

Personnes handicapées

Les personnes fréquentant l'ANAAP sont majoritairement bénéficiaires de l'AI suite à des atteintes entraînant un handicap psychique durable. Ils sont fréquemment sujets à des rechutes ou épisodes critiques successifs. Tout au long de leur existence, ils ont à lutter pour améliorer leurs conditions de vie. Les problèmes rencontrés touchent tant le plan psychique que les aspects relationnels, financiers et pratiques.

La plupart d'entre eux ressentent le besoin de fréquenter les lieux d'accueil de l'ANAAP durant de très longues périodes. Les apports des lieux d'accueil font souvent partie des conditions nécessaires au maintien à long terme de leur équilibre et de leur autonomie.

Certaines personnes n'ont pas eu, ou ont perdu la capacité de développer une vie sociale et relationnelle satisfaisante. Dans le cadre particulier de l'ANAAP, les expériences partagées, la tolérance et la compréhension mutuelles facilitent le contact et le dialogue.

Ces mêmes personnes expriment le besoin de fréquenter un lieu d'accueil qui ne soit pas centré sur la maladie et son traitement. Elles désirent cependant pouvoir y trouver du soutien et du conseil lorsque cela s'avère nécessaire. Les multiples aspects de leur existence sont pris en compte.

Divers motifs sont à la base de la fréquentation des lieux d'accueil. Echapper à la solitude, et trouver des possibilités de contacts privilégiés. Retrouver ou développer des compétences par le biais de diverses activités. D'autres recherchent du soutien, des conseils, un accompagnement. Il est possible d'exercer dans le cadre de l'ANAAP diverses responsabilités et de s'y sentir utile.

L'ANAAP constitue non un lieu de soin, mais un lieu de vie permettant d'expérimenter de nouveaux comportements dans un milieu sécurisant. Les personnes qui y viennent expriment souvent l'idée d'aller à la recherche de ce qui, en elles, est resté solide.

Ces personnes ressentent souvent les rechutes comme des échecs, et appréhendent parfois vivement la perspective d'une nouvelle hospitalisation ou d'une prise en charge plus élaborée. D'autres part, lorsqu'elles se sentent mieux, il leur arrive de remettre leur médication en question. Il leur est parfois plus facile d'aborder ces questions dans un cadre non médicalisé.

Beaucoup ont acquis, malgré leur handicap, un équilibre pouvant être considéré comme optimal. Ils ont appris à apprivoiser et à gérer leur maladie au mieux. Ils représentent une ressource précieuse pour ceux qui n'ont pas encore acquis ces capacités. L'entraide mutuelle est un élément essentiel dans la dynamique de l'association.

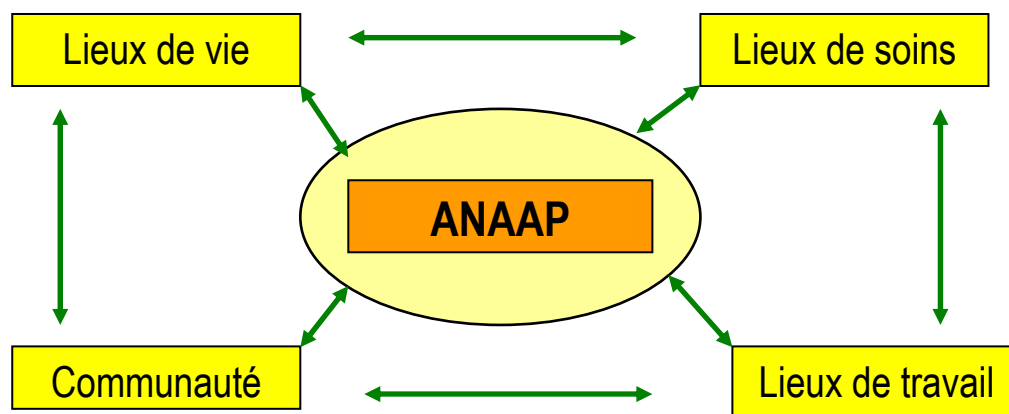
Chez les personnes touchées par la maladie psychique, l'énergie dépensée à la gestion du quotidien est considérable. De plus, les fluctuations de l'état psychique rendent toute activité ou engagement durables aléatoires. Toute activité est, de ce fait, adaptée aux possibilités réelles du moment et la participation est non-contrainante.

La satisfaction ressentie lors de l'acquisition d'une compétence ou l'aboutissement d'une tâche sert de moteur aux progrès ultérieurs. Elle contribue à la restauration de l'estime de soi, souvent altérée par le vécu et la maladie.

Proches

Tout proche d'une personne touchée par la maladie psychique peut bénéficier de l'écoute et du soutien nécessaire dans le cadre du groupe des proches et de la permanence de l'ANAAP.

Chaque personne concernée par la maladie psychique peut avoir recours aux apports de l'association.



«Un lieu pluriel bien singulier»

L'ANAAP constitue un relais entre le monde médico-socio-psychiatrique et la communauté

L'ANAAP est une structure ouverte et non médicalisée

L'ANAAP est respectueuse de la différence

L'ANAAP est ouverte à l'instabilité, créatrice de ressources et moteur de changement

L'ANAAP accueille, accompagne, soutient, oriente, communique et relie.

Accueil

L'ANAAP accueille sans rendez-vous préalable dans le cadre de ses lieux d'accueil de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, toute personne atteinte par la maladie psychique qui ressent le besoin d'un moment de partage, l'envie de participer librement à une activité d'occupation ou d'expression ou à une animation.

Accompagnement

L'ANAAP reçoit toute personne concernée par la maladie psychique dans le cadre des groupes d'entraide ou en entretien individuel. Un accompagnement psychologique ou social peut être planifié sur demande. L'accompagnement psychologique vise entre autre à engager une réflexion personnelle, à vivre avec la maladie et à mieux traverser les moments de crise, l'accompagnement social, permet notamment d'aider à effectuer des démarches concrètes pour un meilleur contact avec la réalité et une re-valorisation sociale.

Soutien

L'ANAAP soutient les projets individuels et communautaires, les activités en auto-gestion ou encadrées par les professionnels ou les bénévoles.

Orientation

L'ANAAP oriente toute personne vers les services et les actions qui pourraient lui être utiles en matière de soutien à la personne en difficulté d'ordre psychiatrique.

Communication

L'ANAAP offre à la communauté de nouvelles voies de compréhension et de dialogue dans le domaine de la maladie psychique par le biais de conférences-débat, congrès et publications.

Liaison

L'ANAAP s'engage dans un partenariat avec

- les hôpitaux de soins psychiatriques et physiques
- les centres psycho-sociaux
- l'Office des tutelles et les tuteurs privés
- les services et assistants sociaux
- les ateliers et foyers protégés
- les associations d'entraide
- les médecins
- les ateliers protégés
- les lieux de formation
- etc.

L'ANAAP est représentée dans plusieurs commissions étatiques

- Commission de psychiatrie
- Commission d'éthique
- Commission de contrôle psychiatrique

L'ANAAP est membre de la CORAASP (Coordination Romande des Associations d'Action pour la Santé Psychique), association faitière qui regroupe 14 associations romandes.

Prestations régulières et ponctuelles

Permanence d'accueil et téléphonique
Service psychologique et social (entretiens sur rendez-vous)
Groupes d'entraide
Atelier d'occupation ou d'expression
Soutien aux proches
Sorties et fêtes
Conférences-débats, soirées à thème
Congrès

Questions traitées

Soutien psychologique et social
Orientation assicurologique et juridique
Activité d'intégration sociale

Problèmes relationnels
Orientation santé
Lieu de vie

Loisirs
Travail
Finances